

PROCÈS VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 26 février 2025

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de M. LE BLANC Christian, Maire.

Présents : M. LE BLANC Christian, Maire, Mme PORTIER Françoise, 1ère Adjointe, M. JOSSET Antoine, 2ème Adjoint, MM. PANNETIER Stéphane et TELLIER Adrien, et Mme ADET Florence.

Absent : M. LÉVEILLÉ David

Excusée : Mme FAGNOT Cendrine

M. PANNETIER Stéphane a été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025/03:

PERSONNEL COMMUNAL - Mise à jour du tableau des effectifs -

Vu la nécessité de remplacer l'adjoint technique en charge de la garderie, il est décidé de procéder à un recrutement pour le remplacer dans l'exercice de ses missions, ce jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

Au 14 janvier 2025, le tableau des effectifs du personnel communal est donc modifié comme suit :

* **FILIERE ADMINISTRATIVE** : Sans changement

- Rédacteur : agent non titulaire sur poste à temps non complet à 19/35^{ème} sur 12 mois

* **FILIERE TECHNIQUE** :

- Adjoint Technique : agent non titulaire à temps non complet à à moins de 17,5/35^{ème}.

- Adjoint Technique : agent non titulaire à temps non complet à moins de 17,5/35^{ème}.

- Adjoint Technique : agent non titulaire à temps non complet à moins de 17,5/35^{ème}.

DELIBERATION N° 2025/04 :

BUDGET - Subventions aux associations -

Vu la convention conclue avec les communes de Chéméré-le-Roi, Saulges et Thorigné-en-Charnie dans le cadre du RPI de l'ERVE, chaque commune vote une subvention annuelle de 225 € à l'Association des Parents d'Elèves.

Le Conseil Municipal vote donc les subventions communales pour 2025 comme suit :

- Comité des Fêtes Pétriarvien (<i>pour repas des Aînés, journée des peintres, organisation</i>)	:	1 150.00 €
- APE de l'ERVE (RPI)	:	225,00 €
- Les Amis du Moulin de Gô St Pierre s/Erve	:	700.00 €
- Association ESCULAPE Val du Maine	:	50.00 €
- SPA Laval (<i>pr gestion de la fourrière départementale</i>)	:	67,50 €
- AFN St Pierre/Thorigné	:	50.00 €
- Société de Pêche St Jean/St Pierre/Thorigné	:	50.00 €
- Jogging Meslay Athlétisme (<i>pr organisation Trail</i>)	:	100.00 €
- Comité d'échange Erve et Charnie/Sulzheim Ste Suzanne	:	50.00 €
- Mayenne Nature Environnement Louverné	:	100.00 €
- Groupement de Défense contre ennemis cultures St Pierre	:	400.00 €
- Les Ateliers d'histoire de la Charnie	:	50.00 €
-UDAF (Union Dép. Ass. Familiales Laval)	:	60.00 €
- Fédération Française de la Randonnée Mayenne	:	40.00 €

3 092,50 €

Les représentants des associations *Comité des fêtes, Les Amis du Moulin de Gô et Groupements de défense contre les ennemis des cultures*, n'ont pas participé au vote.

DELIBERATION N° 2025/05 :

ECOLE - Délibération rythmes scolaires pour la rentrée 2025/2026 -

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'un sondage a été organisé auprès des parents par l'Association des Parents d'Elèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal sur les rythmes scolaires pour la rentrée 2025/2026. Au vu du résultat, la majorité des parents d'élèves du RPI (51,9% contre 48,10%) sont favorables au maintien de la semaine à 4,5 jours d'école.

Le Conseil d'École s'est réuni le 5 février 2025. Du vote qui a eu lieu est ressorti un résultat à égalité des voix. Afin de départager cette situation, ainsi qu'il en avait été décidé lors de la réunion préparatoire au sondage à laquelle les parents, les instituteurs et les maires étaient représentés, un second vote a été réalisé par les maires. Le résultat de ce second vote est de 3 voix pour les 4 jours et 1 voix pour les 4,5 jours.

M. le Maire propose au Conseil Municipal l'adoption de la semaine de 4 jours pour la rentrée 2025/2026.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré et procédé à un vote :

- ADOPTE la semaine de 4 jours pour la rentrée 2025/2026 (cette décision étant adoptée à 4 voix Pour, 2 voix Contre et 1 Abstention).
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

MAM - Poursuite du projet

De nouvelles actions de communication vont être entreprises en vue de faire connaître le service auprès des parents et d'assistantes maternelles susceptibles de rejoindre le projet.

SERVICE TECHNIQUE COMMUN - Travaux à prévoir et bilan des 3 trimestres

Pour l'année 2024, le coût du service technique s'établit à 8 332,54 €. En dépit d'un coût à la hausse (pour mémoire 6 817,10 € en 2023), il s'agit d'un budget maîtrisé dans le contexte d'une année où des interventions exceptionnelles ont été demandées aux équipes techniques (entretien global du bourg en amont de la visite du jury de la commission d'homologation des Petites Cités de Caractère...).

Pour l'entretien du nouveau terrain communal situé derrière l'église - ce dans l'attente de l'aménagement de cette parcelle -, il est proposé de réaliser un petit chemin en tonte du monument aux morts jusqu'au parking de la route Saint-Sylvain, ainsi qu'un sentier le long de la rivière. Le restant sera récolté sous forme de foin.

QUESTIONS DIVERSES :

Distribution du bulletin

Les conseillers municipaux se répartissent les bulletins par périmètre géographique en vue de finaliser la distribution auprès des habitants qui n'ont pas reçu d'exemplaire à l'occasion des vœux du maire.

Réunion de la commission des impôts directs

Les membres de la commission des impôts directs se réuniront le mercredi 19 mars à 18h.

Rapport SDIS 2024

Le rapport du SDIS fait état de 5 interventions en 2024 : 4 concernant des personnes en danger, 1 concernant un incendie.

Bornage du nouveau terrain communal

Dans le cadre du projet d'achat du terrain communal situé derrière l'église, il a été convenu avec l'acheteur des bâtiments la rétrocession d'une surface d'environ 1 000 mètres carrés sur la parcelle C n°84. La division parcellaire correspondante sera réalisée le mardi 18 février 2025 à 09h00 par le cabinet Harry Langevin de Meslay-du-Maine.

Préparation du repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu le samedi 8 mars dans les salles communales. Il sera cuisiné et servi par les membres du Comité des fêtes. Une vingtaine de personnes ont d'ores et déjà répondu positivement à l'invitation.

Comité des Fêtes

Invitation à l'AG organisée le samedi 1er mars à 10h30 aux salles communales.

Fonctionnement de la garderie

Nelson Charpentier a repris le poste depuis le 6 janvier 2025. Dans le cadre de sa prise de poste, il bénéficie de l'aide et des conseils de son frère Dylan.

Prochaine réunion du Conseil Municipal

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue mercredi 9 avril à 19h00.

Le secrétaire de séance,
M. PANNETIER Stéphane

Le Maire,
M. LE BLANC Christian